Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa

N° 13681*03

PROCÉDURE DES CALAMITÉS AGRICOLES - DEMANDE D'INDEMNISATION DES PERTES

FORMULAIRE SPÉCIFIQUE AUX PERTES DE FONDS – PLUIES ET INONDATIONS DES 1R ET 20-21/12/2019

Le régime des calamités agricoles a pour but d'indemniser des pertes de fonds que vous auriez subies lors d'événements météorologiques contre lesquels vous n'auriez pu protéger vos productions.

Articles L361-1 à 8 et D361-1 à D361-42 du Code rural et de la pêche maritime

Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information. veuillez transmettre l'original à la Direction départementale des territoires (et de la mer) du département dans lequel se situe votre exploitation et veuillez en conserver un exemplaire

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| N° PACAGE :|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Nom et prénom ou raison sociale :

_____

Statut juridique de l'exploitation :

_____

(Exploitation individuelle, GAEC, EARL, SCEA, SARL, SA)

Pour les GAEC , veuillez préciser le nombres d'associés :

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Adresse :

_____

Code postal : |__|__|__|__|__| Commune :

_____

Téléphone : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| ; |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Fixe *Mobile*

COORDONNÉES DU COMPTE BANCAIRE

Joindre un RIB-IBAN ou inscrire ci-après les coordonnées de votre compte bancaire

|__|__|__|__|| __|__|__|__||__|__|__|__||__|__|__|__||__|__|__|__||__|__|__|__||__|__|__|__||__|__|__|__||__|__|__|__|

IBAN - Identifiant international de compte bancaire

|__|__|__|__||__|__||__|__||__|__|__|

BIC - Code d'identification de la banque

CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE EXPLOITATION

Commune principale de localisation de vos pertes (si différente de vos coordonnées) :

Code postal :|__|__|__|__|__| Commune :

_____

SAU

SAU totale : _____ ha *(exemple : 12,04 ha)*

Si une partie de votre SAU est située sur d'autre(s) département(s), veuillez l'indiquer dans le tableau ci-dessous :

Surface (ha)	Département

PERTES DE FONDS

Veuillez remplir les annexes relatives à la ou les pertes de fonds :
Annexe a : Dommages aux sols
Annexe b : Plantations pérennes et pépinières
Annexe d : Ouvrages et stocks extérieurs

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pièces	Obligatoire/facultatif	Pièce jointe
Exemplaire original de cette demande d'aide dûment complété, daté et signé	Obligatoire	☐
Annexe : déclaration des pertes de fonds	Obligatoire	☐
Relevé d'identité bancaire	En cas de changement des coordonnées bancaires connues de la DDT(M) et si vous avez fait le choix de ne pas compléter l'encadré du présent formulaire intitulé « Coordonnées du compte bancaire »	☐
Attestation(s) d'assurance par compagnie	Obligatoire	☐
Document établissant les droits du demandeur sur les biens sinistrés *(relevé parcellaire MSA, baux, actes de propriété, conventions de pâturage,...)*	Obligatoire	☐
Factures de remise en état, ou devis, si travaux à venir	En cas de recours à une entreprise	☐
Récépissé de déclaration, ou autorisation de travaux sur cours d'eau	Le cas échéant	☐

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

Je soussigné (nom et prénom) : _____

- **certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;**
- **certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.**

Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles.

Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide (*) :

☐ **à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années ;**
☐ **à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place ;**

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait le |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__| ***Signature (de tous les associés si GAEC)***

(*) Veuillez cocher les mentions utiles

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

SINISTRE : _____ DATE DE RÉCEPTION : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa

N° 13951*02

ATTESTATION D'ASSURANCE DEVANT ÊTRE JOINTE AU CERFA N°13681 POUR L'INDEMNISATION AU TITRE DES CALAMITÉS AGRICOLES

Campagne agricole : Année |2|0|1|9|

Type du sinistre : pluies intenses et inondations

Date du sinistre :1er et 20-21 décembre 2019

Commune principalement concernée par la calamité : _____

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME D'ASSURANCE

Dénomination sociale :

Adresse (siège social) :

Code postal : |__|__|__|__|__| Commune :

Contact local, nom :

Téléphone : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|; Mél : _____

IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE / ASSURÉ

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

N° PACAGE :|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Nom et prénom ou raison sociale : _____

Adresse (siège de l'exploitation) : _____

Code postal : |__|__|__|__|__| Commune :

GARANTIES

Assurance multirisque agricole (ou assurance incendie - tempête)	
Numéro du contrat : _____	**Biens garantis :** Bâtiments exploitation ☐ Contenu ☐
Assurance mortalité du bétail (à remplir si absence d'assurance multirisques agricoles)	
Numéro du contrat : _____	**Espèces assurées :** **Indemnités de sinistre (€) :**

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS DE L'ASSUREUR ET DE L'ASSURÉ

L'assuré, soussigné, atteste être assuré au jour de la calamité : pluies intenses et inondations des 1er et 20-21 décembre 2019

Fait le |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

Signature de l'assuré :

L'organisme d'assurance atteste que l'assuré mentionné ci-dessus, est assuré au jour de la calamité et que la contribution additionnelle dans le cas où elle existe, a été acquittée ou est exigible.

Fait le |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

Signature de l'assureur :

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| ; **N° PACAGE :** |__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____

Nature de fonds	Surface sinistrée de la parcelle cadastrale			Surface totale de la parcelle cadastrale			m3	Nombre d'heures	Coordonnées de l'entreprise [Nom, adresse]	Devis n°	Facture n°	Montant hors taxe (€)	Date d'émission devis ou facture	Date d'acquittement de la facture	N° de parcelle cadastrale, n° d'ilôt, n° de concession
	ha	a	ca	ha	a	ca									
Facture fournitures pour les sols (1)									*Ets MARTIN 2, rue dela Mairie*		*2522522*	*10200,00*	*10/02/2013*	*24/02/2013*	*A001Z10*
Facture location matériel pour les sols									*Ets DURANT 8, Place de la République*		*25689763*	*5600,00*	*13/02/2013*	*08/03/2013*	*A001Z10*
Hersage	*3*	*50*	*0*	*3*	*50*	*0*									*A001Z10*
Déplacement de terre							*250*								
Main d'œuvre exploitant sans engin pour les sols								10							*A001Z10*
Main d'œuvre exploitant avec engin pour les sols								3							*A001Z10*
Prairies	*3*	*50*	*0*	*3*	*50*	*0*									*A001Z009*

Date :

(1) : En italique : exemple

Signature :

Annexe b - Pertes de fonds - Plantations pérennes et pépinières

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| ; **N° PACAGE :** |__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____

Nature de fonds	Eléments sinistrés									
	Cultures pérennes (hors vigne taille sévère)			Pépinières						N° de parcelle cadastrale, n° d'ilôt
	Age à la date du sinistre (années)	Nombre de pieds sinistrés	Nombre de pieds à relever	Coordonnées de l'entreprise [Nom, adresse]	Devis n°	Facture n°	Montant hors taxe (€)	Date d'émission devis ou facture	Date d'acquittement de la facture	
Poiriers (3)	*8*	*125*								*V450B52*
Pruniers	*12*	*470*								*V450B53*
Abricotiers			*100*							*V450B54*
Vigne	*12*	*370*								*V450B54*
Vigne taille sévère (raisins de cuve)		*1613*								*V450B55*
Factures pépinières				*Ets MARTIN 2, rue dela Mairie 47000 AGEN*	*B512412*		*50 000,00*	*01/03/13*	*15/03/13*	

(1) : Raisins de cuve, indiquer l'unité dans la case (hl)
(2) : Raisins de table, indiquer l'unité dans la case (qtx)
(3) : En italique : exemple

Date :

Signature :

Annexe d - Pertes de fonds - Ouvrages et stocks extérieurs

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| ; **N° PACAGE :** |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____

Nature de fonds	Elements sinistres										
	Mètres	Mètres cube	Heures	Unités	Clôtures, ouvrages (1), stocks extérieurs, apiculture, chenillettes, petits tunnels maraîchers (< 80 cms)						N° de parcelle cadastrale, n° d'ilôt, n° de concession
					Coordonnées de l'entreprise [Nom, adresse]	Devis n°	Facture n°	Montant hors taxe (€)	Date d'émission devis ou facture	Date d'acquittement de la facture	
Fossés (2)	*345*										
Main d'œuvre exploitant avec engins clôtures			*500*	*12*							
Matériel technique professionnel	*34*				*Ets DURAND 10, Rue de la Liberté 48000 MENDE*	*B5421212*		*5 000,00*	*01/03/13*	*15/03/13*	
Clôtures (3)				*500*							
Facture apiculture					*Ets DURAND 10, Rue de la Liberté 48000 MENDE*	*B5421213*		*3 000,00*	*01/03/13*	*15/03/13*	
Stocks extérieurs (4)		10									

Date :

Signature :

(1) : Chemins, digues, ponts, murs, murets, fossés, talus, ..,
(2) : En italique : exemple
(3) : En longueur ou en unités
(4) : en m3 ou en unités

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa

N° 51274#03

NOTICE D'INFORMATION À L'INTENTION DES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS DE LA PROCÉDURE DES CALAMITÉS AGRICOLES

=> SPÉCIFIQUE AUX PERTES DE FONDS – PLUIES ET INONDATIONS DES 1ER ET 20-21/12/2019

Cette notice présente les principaux points de la réglementation.

*Lisez la avant de remplir le formulaire de demande (CF Cerfa n°13681*03)*

Si vous souhaitez davantage de précisions, contactez la direction départementale des territoires (et de la mer) (DDT(M)) de votre département.

La procédure des calamités agricole a pour but d'indemniser des pertes que vous auriez subies lors d'événements météorologiques contre lesquels vous n'auriez pu protéger vos productions et biens.

Informations générales

Les calamités agricoles sont les dommages résultant de risques, autres que ceux considérés comme assurables, d'importance exceptionnelle dus à des variations anormales d'intensité d'un agent naturel climatique, lorsque les moyens techniques de lutte préventive ou curative employés habituellement dans l'agriculture, compte tenu des modes de production considérés, n'ont pu être utilisés ou se sont révélés insuffisants ou inopérants (art. L. 361-5 du Code rural et de la pêche maritime).
Leur indemnisation est assurée par le Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA).
Le caractère de calamité agricole est reconnu par un arrêté du ministre chargé de l'agriculture, pris sur proposition du préfet du département après avis du Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA).

Quels sont les dommages indemnisables ?

Les dommages ayant occasionné des pertes de fonds sont indemnisables à l'exception :

- des dommages aux bâtiments y compris les abris (notamment les serres et les ombrières), aux équipements d'irrigation. Toutefois, les chenillettes, les volières et les tunnels maraîchers d'une hauteur inférieure à 80 cm sont indemnisables ;
- des dégâts liés à la grêle sur les installations de protection contre la grêle (filets para-grêle et armatures) ;

Qui peut être indemnisé ?

Tout exploitant agricole (ou propriétaire) justifiant d'une assurance incendie couvrant les éléments principaux de l'exploitation. Si l'exploitant apporte la preuve qu'il n'existe aucun élément d'exploitation assurable contre l'incendie, il peut prétendre à une indemnité s'il est garanti contre la grêle ou la mortalité du bétail au moment du sinistre. *La seule souscription d'une assurance « habitation » et / ou d'une assurance « responsabilité civile » (apiculteur) ne permet pas de bénéficier de l'indemnisation par le FNGRA.*

Sous quelles conditions ?

Les travaux de remise en état qui sont déclarés sur un cours d'eau devront avoir été déclarés ou autorisés au préalable, le cas échéant.
Les travaux de remise en état devront être réalisés au moment du solde de l'indemnisation.

Constitution du dossier de demande d'indemnisation

Le dossier de demande d'indemnisation doit comporter l'ensemble des pièces suivantes :

- Le présent formulaire correctement rempli;
- Les attestations d'assurance couvrant à une valeur suffisante les biens de l'exploitation (assurance incendie ou à défaut assurance grêle ou mortalité du bétail) ;
- *Les devis ou factures de remise en état si vous faites appel à une entreprise (ou devis dans l'attente de la réalisation des travaux)*
- *le récépissé de déclaration/l'autorisation de travaux sur cours d'eau, le cas échéant*
- **Le relevé d'identité bancaire (RIB-IBAN) s'il s'agit d'un compte inconnu de la DDT/DDTM et si vous avez fait le choix de ne pas compléter l'encadré du formulaire intitulé « Coordonnées du compte bancaire ».**

Modalités de dépôt des dossiers

Si votre exploitation est comprise en totalité ou en partie dans une zone reconnue sinistrée, vous pouvez présenter un dossier de demande d'indemnisation dans les trente jours suivant la date de publication en mairie de l'arrêté ministériel. Ce dossier est adressé à la DDT par voie électronique ou, le cas échéant, par voie postale.

Modalités d'instruction des dossiers

Dès réception des demandes, le service instructeur les contrôle et procède à l'évaluation provisoire des dommages subis en appliquant les valeurs des productions figurant au barème départemental. En cas de demande de renseignements complémentaires faites par le préfet, vous disposez d'un délai de dix jours à compter de la date de réception de la demande pour y répondre.

Indemnisation des dommages

Un arrêté interministériel fixe notamment les valeurs minimales des pertes individuelles indemnisables, ainsi que le pourcentage du montant des dommages indemnisés que couvrent les indemnisations versées par le FNGRA. Ensuite le service instructeur demande les crédits nécessaires au CNGRA.

Modalités pratiques

La demande d'indemnisation est effectuée au moyen d'un formulaire que vous pouvez vous procurer soit par voie informatique, soit sous forme papier auprès de votre DDT.Vous devez déposer votre dossier auprès de votre DDT selon les indications qui vous seront données.

Comment remplir votre formulaire ?

La première page est destinée à recueillir les informations générales ainsi que les caractéristiques de votre exploitation.

Le **cadre « Identification du demandeur »** est composé d'une partie :

- numérique : n° SIRET, n° PACAGE ;
- nominative : Nom et prénom ou raison sociale et statut juridique

Le **cadre « Coordonnées du demandeur »** doit être dûment complété.

Le **cadre « Coordonnées du compte bancaire »** vous invite à désigner le compte sur lequel sera versée l'indemnisation ; vous n'avez pas à joindre de RIB-IBAN si votre DDT en détient déjà un exemplaire.

Le **cadre « Caractéristique de votre exploitation »**.

- Si votre siège d'exploitation n'est pas situé dans la zone sinistrée, vous désignerez la commune de la zone sinistrée où se trouve tout ou partie de vos pertes.

Le cadre « Pertes de fonds » concerne les différents types d'annexes que vous aurez à compléter en fonction des types de pertes.
→ Vous déclarerez vos pertes de fonds au moyen d'une ou plusieurs des annexes jointes au formulaire :

- Annexe a : pour les dommages aux sols ;
- Annexe b : pour les plantations pérennes et pépinières ;
- Annexe d : pour les ouvrages et stocks extérieurs.

En cas de difficulté pour compléter les annexes pertes de fonds, rapprochez-vous de votre DDT

La seconde page comprend :
Un cadre «Liste des pièces justificatives à joindre à votre demande».
Il vous permet en cochant les cases de vérifier que votre demande est complète. Les documents tels que les attestations d'assurance, les factures, seront joints à la demande.
Un cadre « Signature et engagements »
Il rappelle les règles à respecter pour bénéficier de l'indemnisation de vos pertes. Vous cocherez chacune des cases prévues à cet effet.
Les mentions «Je suis informé…» vous indiquent les risques que vous courez en cas de fausse déclaration.
L'ensemble des cases relatives aux engagements du demandeur doit obligatoirement être coché pour la prise en compte de votre demande d'indemnisation.
Enfin, pour bénéficier de l'indemnisation de vos pertes, vous devez dater et signer votre demande.
Un Cadre « Réservé à l'administration » dont les renseignements serviront à garantir la traçabilité de votre demande.

Pour le cas où vous rencontreriez des difficultés pour déposer votre demande, votre DDT/DDTM est à votre écoute pour vous y aider.